

ALES- ESCRIME



ÉPÉE / SABRES

1 CLUB

4 ENSEIGNANTS, MAÎTRES D'ARMES ET C.Q.P. DIPLÔMÉ·ES D'ÉTAT

1 GYMNASÉ DÉDIÉ

10 PISTES

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

INSCRIPTIONS DE SEPTEMBRE À JUIN



Complexe Sportif de la Prairie
Salle de Sports N°2
Chemin des Sports
30100 ALES
contact@ales-escrime.fr

ANNÉE SPORTIVE 2026 – 2027

INSCRIPTIONS : 2e et 3e semaine de septembre aux heures d'ouverture de la salle.

Catégories Né entre

M5	2022
M7	2020 / 2022
M9	2018 / 2019
M11	2016 / 2017
M13	2014 / 2015
M15	2012 / 2013
M17	2010 / 2011
M20	2007/ 2008/ 2009
Séniors	1986 à 2006
Vétérans	1985 et Avant

Cotisation annuelle	1ere pers	2e pers	3e pers
M5 et M7	230,00 €	200,00€	170,00 €
M9 et M11	250.00€	220.00€	190.00€
M13 à M20	270.00€	240.00€	210.00€
Séniors à Vétérans	290.00€	260.00€	230.00€

Le coût de l'inscription comprend le montant de la cotisation + la licence

Les compétiteur·rices doivent impérativement être inscrit·es avant le 20 septembre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		M5-M7 14H00- 15H00		
		M9 15H00-16H30		
	M9 2ème Année M11 17H30-19H00	M13-M15 16H30 -18H30	M9 2ème Année M11 17h30-19h00	M13-M15 17h30-19h00
M17 à VETERANS 18h30 -20H30	M13-M15 19H00-20H30	M17 à VETERANS 19h00 -21H00		M17 à VETERANS 19h00 -21H00

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

SAISON 2026/ 2027

ADHÉRENT·E

Nom Prénom
Date de naissance Lieu Dpt
Genres : Masculin Féminin
Nationalité
Adresse
Code postal..... Commune
Email : (en MAJUSCULE)
TEL

REPRÉSENTANT·ES LÉGAUX·ALES (POUR LES MINEURS)

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Date de Naissance	Date de Naissance
Adresse	Adresse
.....	
Code postal	Code postal
Commune	Commune
Profession (facultatif)	Profession(facultatif)
Tél.....	Tél
Tél.....	Tél.....
Email@.....	Email.....@

AUTORISATION - DROIT A L'IMAGE

☐ Je, soussigné-e M. / Mme, responsable légal-e de autorise la prise, la reproduction et la publication (sur divers supports papier ou numérique) de photographies ou vidéos de moi ou de mon enfant prises dans le cadre des activités proposées par le club.

☐ N'autorise pas la prise, la reproduction et la publication de photographies ou vidéos de moi ou de mon enfant.

Signature(s) :

- Le règlement de la licence peut se faire avec les chèques vacances et sport ANCV et les tickets loisirs CAF.
- Le règlement peut être étalé sur plusieurs mois en chèque ou espèces.
- Les règlements par virement bancaire comprennent la totalité de la cotisation.
- Le chèque de caution doit être daté de l'année en cours.

(Cocher les cases correspondantes)

☐ J'ai bien rempli l'auto-questionnaire de santé « QS – SPORT » Cerfa N°15699*01.
(Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical (valable 3 ans) pour renouveler votre licence sportive.

*La FFE exigeant un **certificat médical** lors de l'inscription, le club ALES ESCRIME est dans l'obligation de refuser tout dossier incomplet et donc l'accès à toute activité en salle (non couverte par l'assurance).*

☐ Je m'engage en tant qu'adhérent-es à souscrire à une assurance soit par le biais de la FFE soit par mon organisme d'assurance individuelle.

☐ Je m'engage à respecter la charte éthique et déontologique de la FFE consultable sur le site internet.

☐ En cochant cette case j'accepte de recevoir des offres commerciales et la newsletter fédérale.

☐ En cochant cette case je m'engage à respecter le règlement de la FFE

GESTION DU MATÉRIEL

- pour les M5 / M7 : le matériel complet est prêté
- pour les autres catégories :
 - prêt de la tenue (veste, pantalon, sous-cuirasse et masque) pour la saison après versement d'une caution de 200€
 - les armes sont prêtées pour les tireur-euses loisirs.
 Reste à leur charge l'achat d'un fil de corps et d'un gant

les compétiteur-rices doivent posséder 1 masque, 1 gant, 1 arme et 2 fils de corps

L'achat du matériel (occasion ou neuf) peut se faire directement au club.

UTILISATION DU MATÉRIEL

Vous êtes responsable du maintien en bon état du matériel que vous utilisez.

Toute détérioration est à votre charge.

Une lame cassée par un tiers en tentant de la redresser après que le-la tireur-euse l'ait tordue est à la charge de l'utilisateur-ric

Le-la réparateur-ric n'est pas responsable de la casse pendant la réparation.

DEPLACEMENTS

Pour tout déplacement organisé par le club, il sera demandé une participation (carburant, repas, hébergement)

Signature(s) :